

## La baisse du chômage en Wallonie

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 113 (2016-2017) 1

- Question écrite du **19/01/2017**

- de LEGASSE Dimitri
- à TILLIEUX Eliane, Ministre de l'Emploi et de la Formation

Nous commençons cette année 2017 sous de bons auspices. Le chômage a reculé de 5 % en 2016 et c'est la confirmation d'une tendance plus globale de reprise économique. En effet, selon les chiffres du FOREm, cela fait 30 mois consécutifs que le chômage est en recul.

Pour 2016, on observe cette tendance surtout dans la catégorie des moins de 25 ans et ceux de 40 ans.

La vision de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (Iweps) est un peu moins optimiste mais quel que soit le critère choisi pour calculer le nombre de demandeurs d'emploi, ce nombre diminue.

D'une manière générale, comment Madame la Ministre analyse-t-elle la situation ?

Concernant les moins de 25 ans, pense-t-elle que ces chiffres positifs sont déjà les fruits des mesures qu'elle a prises à leur égard ?

Les prévisions vont-elles vers une continuité de cette baisse du nombre de chômeurs ?

- Réponse du **13/02/2017**

- de TILLIEUX Eliane

Il importe de contextualiser les constats relatifs au chômage, formulés par l'IWEPS dans son étude.

Quelle que soit la source utilisée, un constat apparaît effectivement : le chômage en Wallonie diminue depuis plusieurs mois, voire plusieurs années. En ce qui concerne :

1. les données administratives (ONEM et Le FOREm), la décrue du chômage est amorcée depuis 2006. En 2015, la décrue s'est accélérée, surtout en ce qui concerne les chiffres de l'ONEM (les fins de droits et la limitation aux allocations de certains jeunes expliquent en partie cette tendance) ;
2. les Enquêtes des Forces de Travail (EFT), basées sur un échantillonnage, montrent elles aussi une tendance baissière entre 2006 et 2008, mais suivie d'une hausse entre

2009 et 2013, une stabilisation en 2014 et un recul entre 2015-2016.

Le taux de demande d'emploi observé en 2016 est, en Wallonie, de 14,6 %, ce taux rapporte le nombre de DEI à la population active. En 2014, ce taux était encore de 16,1 %. Les raisons de ces diminutions sont multiples et interagissent entre elles.

Tout d'abord, depuis le début de l'année 2015, plusieurs changements législatifs ont modifié le paysage de la demande d'emploi en Belgique dont, notamment, les fins de droit aux allocations d'insertion pour les demandeurs d'emploi de plus de 36 mois, le maintien des demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus sur le marché du travail jusqu'à leur pension, la demande d'allocations d'insertion qui doit dorénavant être introduite avant le 25<sup>e</sup> anniversaire, ou encore le fait que le jeune de moins de 21 ans doit disposer d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance afin de pouvoir prétendre aux allocations d'insertion après son stage d'insertion.

Par ailleurs, diverses mesures fédérales ou régionales visant à accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi ont aussi un effet. Le soutien des pouvoirs publics en termes de réduction de cotisations ONSS, de stages en entreprise, de formation en alternance ou de formation alternée, d'aide à l'emploi, ... a ainsi favorisé le passage des études à la vie active, de même que les politiques actives en faveur des chômeurs ont favorisé leur insertion sur le marché du travail.

Dans ce cadre, l'accompagnement individualisé, réalisé par le FOREm depuis 2010, et qui offre un soutien et un suivi personnalisés aux demandeurs d'emploi, a eu un impact important sur l'insertion professionnelle de ceux-ci sur le marché du travail.

Les cellules de reconversion apportent, quant à elles, un appui aux personnes victimes de licenciements collectifs et affectent régulièrement le niveau de la demande d'emploi.

Enfin, l'embellie conjoncturelle, perceptible depuis la mi-2013, influence aussi le niveau de la demande d'emploi. Ainsi, 2016 a vu une hausse des emplois créés, la progression du travail intérimaire et la diminution du travail temporaire. Les perspectives d'embauche sont meilleures également.

Concernant le public des jeunes âgés de moins de 25 ans, c'est au niveau de cette catégorie d'âge que la décreue de la demande d'emploi a été amorcée, et ce, dès le second semestre 2013. La tendance se poursuit encore à ce jour.

La baisse de la demande d'emploi s'observe, par ailleurs, parmi toutes les classes d'âge :

- 6,7 % pour les moins de 25 ans,
- 2,6 % pour les personnes âgées de 25 ans à moins de 30,
- 4,2 % pour les personnes âgées de 30 ans à moins de 40,
- 6,8 % pour les personnes âgées de 40 ans à moins de 50,
- 4,7 % pour les personnes âgées de 50 ans et plus.

Dès lors, appréhender et objectiver l'impact réel de chaque politique menée sur l'évolution du taux de chômage de chaque public cible nécessiteraient de mener des analyses complexes et s'inscrivant dans la durée, de suivi longitudinal de cohortes de publics cibles. Il apparaît aujourd'hui plus cohérent de conclure des analyses que c'est l'articulation de différentes mesures et de différents facteurs économiques et conjoncturels qui ont conduit au recul du chômage depuis 2 an et demi.

Enfin, concernant les prévisions de la demande d'emploi, selon les dernières tendances

économiques publiées par l'IWEPS, la croissance annuelle moyenne de l'emploi s'établirait à +0,6 % en 2017. En nombre de travailleurs, cela représente une augmentation de 8.000 unités en moyenne annuelle et de 6.400 endéans l'année. Étant donné l'hypothèse de légère contraction de la population active en 2016 (-0,1 %) et de croissance modérée en 2017 (+0,4 %), le nombre de chômeurs aurait diminué en moyenne annuelle de 12.000 unités en 2016 et diminuerait de 2.000 unités supplémentaires en 2017.